

Rallye Touristique Motos et side-cars

19 mai 2019 – MARANS (17230)

REGLEMENT PARTICULIER

Art. 1 – Organisation : *Le Moto-Club Rochelais organise le 19 mai 2019, un rallye touristique au départ de Marans (17230). Sa participation comptera pour les différents classements du Championnat de France des Randonneurs F.F.M., du Championnat de Ligue de Tourisme Nouvelle Aquitaine et du Championnat Départemental Moto de Charente Maritime 2019.*

Les participants partiront à intervalles réguliers, pour un itinéraire d'environ 80 kms basé sur la découverte de la région et entrecoupé de contrôles et de jeux. L'après-midi sera clôturée par une randonnée touristique facultative en groupe.

Art. 2 – Accueil : *L'accueil se tiendra le dimanche 19 mai de 7h45 à 8h15, sur le parking municipal du "Bois Dinot", route de Nantes à 17230 Marans, d'où aura lieu le départ du rallye touristique.*

L'hébergement ne sera pas assuré par l'organisateur, toutefois le camping municipal du "Bois Dinot" possède des structures pouvant accueillir les personnes qui arriveraient la veille, selon les places disponibles et à réserver directement par les participants intéressés (voir fiches en annexe).

Art. 3 – Condition d'admission : *Cette organisation est ouverte à tous les pilotes et passagers de deux roues motorisés, de side-cars, de trikes et de quads conformes au code de la route, assurés et en bon état de marche.*

Pour être pris en compte dans les classements des différents championnats, les participants devront être titulaires d'une licence de la Fédération Française de Motocyclisme 2019 (limité aux seuls licenciés NTO pour le Championnat national) et participer à la totalité du rallye touristique.

Le nombre de participants est fixé à 50 personnes maximum.

Art. 4 – Classement : *Le cumul du kilométrage du rallye et de celui entre le domicile des participants licenciés et Marans, sera pris en compte pour les classements des différents championnats. Toutefois un classement symbolique sera établi à partir du pointage à des points de passages obligatoires, des réponses à des questionnaires et aux résultats obtenus à des jeux. Aucune notions de chronométrage, de moyenne de vitesse, ou d'habileté au pilotage ne seront prises en considération.*

Art. 5 – Contrôle administratif : *les participants devront se présenter au contrôle des véhicules avec le plein de carburant (distributeur de grande surface à proximité), et présenter leurs permis de conduire, carte grise et carte verte d'assurance.*

Tout véhicule non conforme sera refusé au départ. *L'équipage exclu ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.*

Les carnets de randonneurs seront tamponnés après l'arrivée du rallye touristique.

Art. 6 – Inscription : Les droits d'inscription sont fixés à **26 Euros**.

Les enfants âgés de 8 à 12 ans bénéficieront du tarif réduit comme indiqué sur le bulletin d'inscription. La participation sera gratuite pour les enfants de moins de 8 ans, mais leur pré-inscription reste obligatoire pour des raisons de logistique.

Les inscriptions seront ouvertes à partir de la parution du présent règlement.

Les licenciés de la F.F.M. seront prioritaires jusqu'au 4 avril 2019.

Les bulletins d'inscription devront être retournés accompagnés d'une fiche individuelle pour chaque moto et du chèque de règlement libellé au nom du Moto-Club Rochelais,

à : **M. Bernard CARTA - 1 rue des Lauriers, 17290 Thairé d'Aunis**

impérativement avant le 4 mai. Passé ce délai, les inscriptions ne pourront être acceptées que dans la limite des places disponibles, et les tarifs seront majorés de 10 Euros. **Aucune inscription ne sera prise sur place.**

L'accueil maximum de la structure à l'arrivée étant limité, les inscriptions pourront être clôturées sans préavis. La clôture anticipée des inscriptions sera alors annoncée sur la page d'accueil du site internet du MC Rochelais :

<http://moto-club-rochelais.e-monsite.com/>

Les participants absents (hors motif valable justifié) ne pourront prétendre à aucun remboursement des droits d'inscription.

Art. 7 – Droit à l'image : Les participants acceptent d'être photographiés et filmés par l'organisateur dans le cadre de cet évènement. Ils acceptent également l'exploitation de leur image et de celle de leur véhicule par l'organisateur, **à titre gratuit et non commercial**, sur tous supports et sans limitation de durée.

Art. 8 – Responsabilités : En s'inscrivant, les participants s'engagent à respecter le présent règlement et à se conformer aux consignes des organisateurs. Ils s'engagent en outre, à ne pas rechercher la responsabilité des organisateurs en cas d'incident ou d'accident **dont ils seraient eux-mêmes responsables.** Toutefois, le Moto-Club Rochelais souscrira une police d'assurance responsabilité civile auprès de la compagnie GRAS-SAVOYE, par le biais de son affiliation à la Fédération Française de Motocyclisme.

Art. 9 – Réclamations : Les éventuelles réclamations devront être déposées conformément aux règlements de la Fédération Française de Motocyclisme.

visa M.C.Rochelais

visa L.M.R.Nouvelle Aquitaine

visa F.F.M.



Le 14 février 2019.

Par délégation du Président,
le Vice-président.

Rallye Touristique, Motos et side-cars

19 mai 2019 – Marans (17230)

BULLETIN D'INSCRIPTION PREALABLE

à retourner accompagné du chèque de règlement et des fiches d'inscription des motos
IMPERATIVEMENT AVANT LE 4 mai 2019 à :

Monsieur Bernard CARTA - 1 rue des Lauriers, 17290 THAIRE D'AUNIS

MOTO-CLUB LIGUE

Adresse

Nom et Adresse du responsable du club présent

.....

Tél : courriel :

	NOM, Prénom	Ville de domicile	Moto Marque et Cylindrée.	pilote	Pass.	N° licence FFM
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

- Adultes X 26 € = €
- enfants 8 / 12 ans X 13 € = €
- enfants de moins de 8 ans X 0 € = 0 €

Ci-joint un chèque au nom du Moto-Club Rochelais du montant total des inscriptions = €

Ci- joint les fiches de renseignements (une) par moto, à remplir par chaque pilote.

Date et signature du responsable du club :

Rallye Touristique Motos et side-cars

19 mai 2019 – Marans (17230)

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION MOTO

à remplir individuellement par chaque pilote

et à renvoyer avec le bulletin d'inscription et du règlement AVANT LE 4 MAI 2019

Je soussigné, M.déclare avoir pris connaissance du règlement particulier de l'organisation du Moto-Club Rochelais du 19 mai 2019.

Je m'engage à me conformer aux directives des organisateurs et les dégage de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir du fait de ma propre responsabilité.

J'accepte l'exploitation à titre gratuit et non commercial de mon image par l'organisateur.

Je certifie mon permis de conduire valide et ma moto assurée et conforme au Code de la Route.

Moto : Marque :Cylindrée : Immatriculation :

Nom et adresse de la compagnie d'assurance.....

N° d'adhérent ou de sociétaire :

Mes permis de conduire, carte grise et attestation d'assurance pourront m'être demandés pour vérification des renseignements de la présente fiche, et mon véhicule pourra être contrôlé au départ

	PILOTE	PASSAGER
Nom et Prénom		
Si FFM N° de licence et Moto club		
Adresse		
Code postal / Ville		
①		
E.mail		

Date et signature du pilote :

Hébergement

L'hébergement ne sera pas assuré par l'organisateur, toutefois le camping municipal du "Bois Dinot", sur le parking duquel aura lieu le départ du rallye touristique, possède des structures pouvant accueillir les personnes qui arriveraient la veille, ou désireraient prolonger leur séjour, selon les places disponibles et à réserver directement par les participants intéressés.

Camping *** municipal du Bois Dinot

Route de Nantes 17230 Marans

Téléphone : 05.46.01.10.51 Port: 06.48.50.47.20

Pour réserver :

campingduboisdinot@orange.fr

www.camping-marans.fr



CAMPING MUNICIPAL DE MARANS

CHALETS

Le camping municipal 3*** Le Bois Dinot, c'est 12 chalets, pouvant accueillir de 4 à 6 personnes :

- 5 chalets de 21 m² (4 personnes, 1 chambre avec lit double, 1 ch. avec 2 lits simples superposés)
- 1 chalet pour les personnes à mobilité réduite (label « Destination pour tous ») de 33m² pouvant accueillir jusqu'à 4 personnes : rampe d'accès, salle de bain adaptée (2 chambres avec lits doubles)
- 2 chalets de 28m² (4 personnes, 1ch.lit double, 1ch.2 lits simples). Cabanière.
- 2 chalets de 28m² (6 personnes, 1ch.lit double, 1ch.2 lits superposés et un clic-clac)
- 2 chalets de 35m² (6 personnes, 1ch.lit double, 1ch.2 lits simples et un clic-clac). Cabanière.

TARIFS 2019

Location basse et moyenne saison 2 nuits minimum, haute saison 1 semaine minimum

Caution 200 €

Tarifs	Basse saison du 18/03 au 07/06 et du 07/09 au 30/09	Moyenne saison du 08/06 au 05/07 et du 24/08 au 06/09	Haute saison Du 06/07 au 23/08 <u>Location</u> <u>uniquement à la</u> <u>semaine</u>
--------	--	---	--

Durée	Semaine	Nuitée mini. 2 n	Semaine	Nuitée mini. 2 n	Semaine
Chalet Abeille 4 pers. 21 m ² Et Chalet PMR	220	40	300	45	470
Chalet Favre 4 pers. 28 m ²	235	40	315	45	495
Chalet Abeille 6 pers. 28 m ²	265	45	330	50	535
Chalet Favre 6 pers. 35 m ²	275	50	350	55	570

LES TENTES

Idéal pour des vacances en famille, la tente allie le bien-être dans la nature et la simplicité. Elle peut accueillir jusqu'à 5 personnes. Elle se compose d'un salon, de 2 chambres en coton avec tapis de sol PVC, d'une cuisine équipée, d'une belle terrasse en bois ombragée. Meublée, elle est équipée de l'électricité, de fenêtres avec moustiquaires, d'une aération naturelle. Sans sanitaires, les tentes sont placées près d'un bloc sanitaire collectif, avec lave linge et sèche linge.

1 chambre avec un lit de 140x190, matelas, oreillers, couvertures, et alèse jetable.

1 chambre avec deux lits superposés et un lit simple de 70x190, matelas, oreillers (60x60), couvertures et alèses jetables.

LOCATIONS TENTES – TARIFS 2019 TTC		
Tentes 5 places	nuitée	semaine
Basse saison 01/05 au 07/06 Et 07/09 au 30/09	35 €	190 €
Moyenne saison 08/06 au 05/07 24/08 au 06/09	40 €	260 €
Haute saison 06/07 au 23/08 Minimum 2 nuits consécutives	60,00 €	390 €
Caution	100 €	

Les Emplacements

Les 6 hectares du camping municipal Le Bois Dinot abritent 153 emplacements pour les campeurs. D'une surface moyenne de 80 m² (de 70 m² à 100 m²), vous trouverez celui qui vous convient le mieux : ensoleillé, ombragé ou semi-ombragé... Ils sont tous délimités par des haies et équipés de l'électricité (option payante). Douze points d'eau, en complément des blocs sanitaires, sont à votre disposition.

Dix emplacements stabilisés peuvent accueillir caravanes et camping-cars.

Nous proposons des forfaits pour deux personnes pour la journée avec électricité, vidange et installation sanitaire. Vous pouvez aussi choisir un "contrat emplacement" avec un forfait longue durée de 3 ou 6 mois (conditions particulières).

Tarifs 2019

Basse saison : du 18 mars au 7 juin et du 7 au 30 septembre

Moyenne saison : du 8 juin au 5 juillet et du 24 août au 6 septembre

Haute saison : du 6 juillet au 23 août

LES FORFAITS EMLACEMENT

Tarifs en euros T.T.C.

Forfait nuitée, 2 pers., 1 véhicule, tente, caravane ou camping-car taxes de séjour incluses

saisons	basse	moyenne	haute
Avec électricité	16,00	17,00	18,50
Sans électricité	13,00	14,00	15,50